

CONVENTION RSAI (RÉFÉRENT SANTÉ ACCUEIL INCLUSION) POUR LA STRUCTURE MULTI-ACCUEIL LOU P'TIOUS

1.1.1 - *Délibérations, décisions et pièces de procédure relatives aux marchés publics (travaux, fournitures et services) et leurs avenants*

Le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Santé Publique ;

Vu la délibération n°2021DELIB014 du 11 octobre 2021 au terme de laquelle le conseil d'administration a délégué au président, pour la durée de son mandat, le pouvoir de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services dont le montant est inférieur à 200 000 € H.T., lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu le règlement de fonctionnement de la structure Multi-accueil Lou P'tious en vigueur ;

Considérant que le médecin référent crèche a une relation partenariale avec l'infirmière de la structure qui est le référent santé accueil et inclusion pour accompagner les enfants présentant un handicap ou atteints d'une affection chronique ou de tout problème de santé nécessitant un traitement ou une attention particulière ;

Considérant que le médecin référent crèche examine les enfants avec l'accord des parents à la demande de la directrice ou lorsqu'il l'estime nécessaire et s'assure que les conditions d'accueil permettent le bon développement et l'adaptation des enfants dans la structure ;

Considérant le projet de convention entre la structure Multi-accueil Lou P'tious et le docteur Danielle CHAPPUIS ;

DÉCIDE

Article 1 : de conclure une convention entre la structure Multi-accueil Lou P'tious et le Docteur Danielle CHAPPUIS, afin de confier à cette dernière les missions de médecin référent de la crèche, pour une durée de 12 mois ;

Article 2 : Ampliation de cette décision sera adressée à :

- La Préfecture de Haute-Savoie,
- Monsieur l'Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques du Centre des Finances Publiques de Reignier-Ésery

Communication sera donnée au conseil d'administration.

Fait à Reignier-Ésery, le 28 juin 2022

Le Président,

Lucas PUGIN

